

## Avis d'information

14-013

**DESTINATAIRES :** Participants de la Bourse de Montréal

**EXPÉDITEUR :** Gestionnaire de l'accès au marché

**OBJET :** Lancement des options hebdomadaires

**DATE :** Le 22 septembre 2014

Le présent avis vise à informer les participants que, suite à l'autocertification relative aux modifications des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), et plus précisément de l'article 6637 de la Règle Six, la Bourse commencera à inscrire des options hebdomadaires le 4 décembre 2014 afin de répondre aux besoins des investisseurs individuels et institutionnels. Des options hebdomadaires seront initialement inscrites sur dix (10) classes d'options sur actions et sur fonds négociés en bourse (FNB).

Les options hebdomadaires pourront être négociées à compter de l'ouverture des marchés du **jeudi 4 décembre 2014**. Les options hebdomadaires sont identiques aux options mensuelles et elles sont négociées de la même façon. Toutefois, les options hebdomadaires sont inscrites le jeudi et elles viennent à échéance le vendredi de la semaine suivant leur inscription (ou le jour de bourse précédant si ce vendredi n'est pas un jour ouvrable). Les options hebdomadaires ne seront jamais inscrites les semaines où leur échéance coïnciderait avec l'échéance mensuelle régulière (c'est-à-dire le deuxième jeudi du mois).

Les options hebdomadaires feront partie de la même classe que les options mensuelles et elles seront désignées par les mêmes symboles. La seule différence est qu'elles porteront une date d'échéance différente. L'inscription initiale des options hebdomadaires sera composée des 10 classes suivantes :

Dénomination sociale	Symbole	Dénomination sociale	Symbole
Barrick Gold Corporation	ABX	Banque Royale du Canada	RY
BlackBerry Limited	BB	Suncor Energy Inc.	SU
Encana Corporation	ECA	Banque Toronto-Dominion	TD
Goldcorp Inc.	G	Yamana Gold Inc.	YRI
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	POT	Fonds indiciel iShares S&P/TSX 60	XIU

Veuillez consulter les circulaires [083-14](#) et [161-12](#) pour obtenir une analyse détaillée, les objectifs et les caractéristiques des contrats.

## ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL D'ESSAI (GTE) ET PRÉPARATION

Les options hebdomadaires sont accessibles dans l'environnement général d'essai de la Bourse pour les participants qui en ont besoin. La mise à l'essai des applications et l'assistance technique à cet égard sont offertes du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 (HNE). Les essais hors de l'horaire normal sont offerts sans assistance technique, du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 22 h 30 (HNE).

## COORDONNÉES DU SOUTIEN

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cet avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le centre d'assistance technique, au 1 877 588-8489, ou envoyer un courriel à [samsupport@m-x.ca](mailto:samsupport@m-x.ca).

## CARACTÉRISTIQUES DES OPTIONS HEBDOMADAIRES

<b>OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs sous option</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>i. Actions de titres admissibles.*</li><li>ii. Parts d'un fonds négocié en bourse admissible.*</li></ul> <p>*Admissibles à l'inscription d'options, tel que déterminé par les critères d'admissibilité soumis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).</p>
	<b>Critère d'admissibilité</b>	La valeur sous-jacente doit rencontrer des critères d'admissibilité stricts, incluant une liquidité et une capitalisation boursière minimales.
	<b>Unité de négociation / multiplicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>i. Un contrat représente 100 actions (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.).</li><li>ii. Un contrat représente 100 parts d'un fonds négocié en bourse (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.).</li></ul>
	<b>Cycle d'échéance</b>	Les contrats sont inscrits aux fins de négociation à l'ouverture du marché tous les jeudis, sauf le jeudi où l'expiration de l'option régulière a lieu le troisième vendredi du mois d'expiration, à condition que ce soit un jour ouvrable. Si ce n'est pas un jour ouvrable, l'inscription aura lieu le premier jour ouvrable précédent.
	<b>Unité minimale de fluctuation des primes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Options dont le prix est inférieur à 0,10 \$CAN = 0,01 \$CAN.</li><li>▪ Options dont le prix est égal ou supérieur à 0,10 \$CAN = 0,05 \$CAN.</li></ul> <p>La prime de chaque contrat est obtenue en multipliant la cote par 100 (ex.: cote à 2,75 \$CAN X 100 = 275 \$CAN)</p> <p>Pour plus de renseignements sur la cotation en cents, veuillez-vous référer à la plus récente circulaire : <a href="http://www.m-x.ca/publi_circulaires_fr.php">http://www.m-x.ca/publi_circulaires_fr.php</a>.</p>
	<b>Prix de levée</b>	Au minimum, cinq prix de levée autour du prix de la valeur sous-jacente.
	<b>Types de contrat</b>	Style américain.
	<b>Dernier jour de négociation</b>	Le vendredi de la semaine suivant l'inscription de l'option ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable

	précédent.
<b>Jour d'échéance</b>	Le dernier jour de négociation de la semaine du contrat.
<b>Seuil de déclaration des positions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. 250 contrats d'options.</li> <li>ii. 500 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues.</li> </ul>
<b>Limite de position</b>	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Limite de variations des cours</b>	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
<b>Levée</b>	Par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
<b>Livraison</b>	Par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le troisième jour ouvrable suivant l'avis de levée.
<b>Heures de négociation</b>	<p>9 h 30 à 16 h</p> <p>La séance régulière débutera à 9 h 30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous-jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9 h 35.</p>

Merci de votre collaboration.

Mark Bourcier  
Gestionnaire de l'accès au marché